

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2818

22 novembre 2008

SOMMAIRE

Aircraft-Service S.à.r.l.	135231	Lampas Investment	135263
Anchorage Venture Lab S.A.	135220	Loisinaut Sàrl	135261
Arvernes International S.à r.l.	135221	Louvigny Participations S.A.	135250
Bouvier Properties S.à r.l.	135250	Lyxor QUANTIC	135263
Boyar Estates S.A.	135251	Manchester S.A.	135219
Brasserie A Capital S.à r.l.	135220	Mediobanca International (Luxembourg) S.A.	135262
Cadanor S.A.	135219	"Mikado Management S.A.H."	135220
Capita Finance S.A.	135229	Multi Units Luxembourg	135224
Cecofin S.A.	135226	New Pharma Invest Holding S.A.	135264
Ceres S.à r.l.	135218	NSCM S.A.	135221
Cortina Properties S.à r.l.	135221	Olin Fund	135230
Création Immobilière S.A.	135224	Peinture Dewald S.à r.l.	135234
Delamare Luxembourg S. à r.l.	135234	Penning, Biermann et Bach Sàrl	135220
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Archid	135225	Poultry Grill s.à r.l.	135228
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih	135218	Promo-Real S.A.	135223
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar	135223	Quad II Holdings S.à r.l.	135224
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir	135233	Realm Holding S.A.	135263
D.S.J. S.A.	135228	Rigel Developments S.à r.l.	135228
Duplex S.A.	135222	Samora S.A.	135250
Dynasty Royal Estates S.A.	135228	SKOK Holding S.à r.l.	135262
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Management S.à r.l.	135234	Thalasy Holding S.A.	135219
Eko Chemicals S.A.	135227	The Experts	135226
Etablissement HORSMANS SARL	135261	The SourceTechdata... S.A.	135223
Figueirense S.à r.l.	135218	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à.r.l.	135221
Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A.	135222	Valfleurs S.A.	135222
Fincas Group S.A.	135228	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	135231
Inter-Concept S.à r.l.	135222	Vossloh Infrastructure Services Luxem- bourg S.A.	135227
Intercuir S.A.	135219	Witch S.à r.l.	135230
Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l.	135231	Zuang Distribution S.A.	135225

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Dabih, Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.595.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, LAC/2008/43237.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société en commandite simple «DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & CO DABIH», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 216 du 20 mars 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008143573/242/24.

(080168929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Figueirense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 36.732.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143445/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01499. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Ceres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.083.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143444/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01500. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Intercuir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.655.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143575/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04250. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Manchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 60.723.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008143577/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03167. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008143578/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03271. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Thalys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.829.

RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 30.11.2007, déposé le 19/06/2008 no L080087941.04, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 12/06/08, référence: LSO CR/03812.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143576/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03242. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

"Mikado Management S.A.H.", Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 91.867.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143826/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09826. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Penning, Biermann et Bach Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 123.250.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008143831/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04497. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Anchorage Venture Lab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.225.

Le bilan au 28.02.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008143579/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03265. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Brasserie A Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 50, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 58.203.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143442/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01503. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Cortina Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.019.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143825/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04202. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

NSCM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.697.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008143584/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03189. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Arvernes International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.239.

Il résulte de deux courriers adressés à la société Arvernes International S.à r.l. que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Eddy Dome ont démissionné de leur mandat de gérant de la société en date du 22 octobre 2008.

A la demande des intéressés
POUR PUBLICATION ET REQUISITION
Signatures

Référence de publication: 2008142855/587/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02810. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080167943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 112.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme"- Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, B.P. 351, L-2013, LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008143433/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01482. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Valfleurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.388.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008143580/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03252. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.398.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008143587/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03407. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.546.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008143589/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03390. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Inter-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 33, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 88.038.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143440/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03541. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Matar, Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.596.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, LAC/2008/43238.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société en commandite simple «DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & CO MATAR», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 216 du 20 mars 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008143572/242/24.

(080168918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

The SourceTechdata... S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.044.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme"- Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, B.P. 351, L-2013, LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143446/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01498. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Promo-Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 90.149.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143447/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01496. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 15 octobre 2008

1. Démission de Monsieur Pascal HELD en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Pascal HELD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2008.

2. Cooptation de Monsieur Christophe ARNOULD en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal HELD.

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts de constitution du 29 mars 2006, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal HELD, avec effet au 17 octobre 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

EURO-VL Luxembourg SA
CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT
Signatures

Référence de publication: 2008142860/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Quad II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.709.

Par résolutions prises en date du 29 août 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

- nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008142849/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Création Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 78.451.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143449/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01476. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Zuang Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.860.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2008

Les actionnaires de la société ZUANG DISTRIBUTION S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de nommer:

Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, née le 28 décembre 1975 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz,

au poste d'administrateur délégué pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Suite à cette nomination le conseil d'administration est donc composé de la manière suivante:

- Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, née le 28 décembre 1975 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz, (administrateur délégué)

- Monsieur Josy COMODI, administrateur de société, né le 28 mars 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil (administrateur délégué)

- Monsieur Patrick HOFFMANN, administrateur de société, né le 12 août 1962 à Dudelange, demeurant à L-3899 Foetz, 126, rue Théodore de Wacquant (administrateur délégué)

- Monsieur Claude RIGANELLI, administrateur de société, né le 28 septembre 1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange

Dans le cadre de la gestion journalière la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointes de deux administrateurs délégués.

Leudelange, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008143557/503/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Archid, Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.593.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, LAC/2008/43236.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société en commandite simple «DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & CO ARCHID», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 216 du 20 mars 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008143571/242/23.

(080168756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

The Experts, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.057.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 15 octobre 2008

1. Démission de Monsieur Pascal HELD en tant qu'Administrateur:

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Pascal HELD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2008.

2. Cooptation de Monsieur Christophe ARNOULD en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal HELD:

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts de Constitution du 13 mars 2008, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal HELD, avec effet au 17 octobre 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg SA
CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT
Signatures

Référence de publication: 2008142857/3451/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Cecofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spo. .
R.C.S. Luxembourg B 56.704.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 08.10.2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17.09.2007.

L'assemblée décide:

de ne pas renommer Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, né le 16.04.1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, né le 25.08.1965 à Messancy (Belgique).demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

Le mandat des administrateurs suivants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2010. comme suit:

Conseil d'administration:

MM Davide MURARI, employé privé, né le 14.06.1967 à Verona (Italie), demeurant à Luxembourg 12, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, président;

Olivier CONRARD, employé privé, né le 25.08.1965 à Messancy (Belgique), demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2007 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2008143669/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Eko Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 83.213.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 septembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat. L'Assemblée Générale nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 31A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008142850/587/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Vossloh Infrastructure Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15.10.2008

L'Assemblée Générale enregistre la démission au mandat d'Administrateur de:

- Monsieur BOUCHOMS Jacques - 18, rue de Luxembourg, L-4876 LAMADELAINE

- Monsieur PERAUD Lionel - 267 Chaussée Jules César, F-95250 BEAUCHAMP

- Monsieur Daniel MALLET - 267, Chaussée Jules César, F-95250 BEAUCHAMP

- Monsieur Didier GAUDIN - 267, Chaussée Jules César, F-95250 BEAUCHAMP

- Monsieur Jean WOITRIN - rue de la Hulette, 25, B-6867 HERBEMONT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme

- Monsieur Luc BODSON - 63, rue Saint Dizier F-75016 PARIS

- Monsieur Jean-Marc REIBELL - 5, rue Civry - F75016 PARIS

pour la durée des mandats de Messieurs Didier GAUDIN et Jean WOITRIN restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale enregistre la démission au mandat d'Administrateur Délégué à la gestion de la Société de Monsieur Lionel PERAUD.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Marc REIBELL au poste d'Administrateur Délégué.

Pétange, le 15 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Jean-Marc REIBELL

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008143648/3321/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05230. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

D.S.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.201.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008143590/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03361. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Rigel Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.250.

Il résulte de deux courriers adressés à la société Rigel Developments S.à r.l. que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Eddy Dome ont démissionné de leur mandat de gérant de la société en date du 22 octobre 2008.

A la demande des intéressés
POUR PUBLICATION ET REQUISITION
Signatures

Référence de publication: 2008142854/587/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Poultry Grill s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 29, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 88.998.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143443/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01502. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Dynasty Royal Estates S.A., Société Anonyme,
(anc. Fincas Group S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.973.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINCAS GROUP S.A.», ayant son siège social à L-2163, Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.973, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 1077 du 6 juin 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander CLAESSENS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de FINCAS GROUP S.A. en DYNASTY ROYAL ESTATES S.A..

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de FINCAS GROUP S.A. en DYNASTY ROYAL ESTATES S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DYNASTY ROYAL ESTATES S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS, A. SIEBENALER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008, Relation: LAC/2008/44646. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008143842/242/52.

(080168566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Capita Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.207.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting to Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Anneroth

Anne Benjert

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed: Peter Anneroth, Anne Benjert.

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Anneroth

Anne Benjert

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Anneroth / Anne Benjert.

Référence de publication: 2008143364/1369/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02457. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 15 octobre 2008

1. Démission de Monsieur Pascal HELP en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Pascal HELD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2008.

2. Cooptation de Monsieur Christophe ARNOULD en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal HELD:

Conformément aux prescriptions de l'article 17 des Statuts de Constitution du 24 janvier 2008, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal HELD, avec effet au 17 octobre 2008, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

EURO-VL Luxembourg SA

CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008142856/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Witch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 34.017.

Il se dégage d'une réunion de l'associé unique, actée par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 12 septembre 2008, que:

1) Par cession sous seing privé en date du 9 septembre 2008, LA CITY S.A.S., avec siège social à F-93120 La Courneuve, 160, avenue Paul Vaillant Couturier, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 592 060 883, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'elle possédait dans la société à Monsieur Thierry ABIMELECH, Directeur Général, né le 11 février 1962 à Bois-Colombes (France), demeurant au 35, place du Grand Sablon, B-1000 Bruxelles, pour un prix de cinquante euros (50,- EUR), ce dont quittance.

2) Par cession sous seing privé en date du 9 septembre 2008, LA CITY S.A.S., préqualifiée, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'elle possédait dans la société à Monsieur Alain ABIMELECH, Directeur Général, né le 29 juillet 1951 à Paris (France), demeurant au 11, avenue des Loges, F-78100 Saint Germain en Laye, pour un prix de cinquante euros (50,- EUR), ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par son gérant Monsieur Alain ABIMELECH.

Suite aux cessions qui précèdent, les parts sociales sont désormais toutes détenues comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Thierry ABIMELECH, préqualifié	50
2) Monsieur Alain ABIMELECH, préqualifié	50
Total:	100

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008143395/5770/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Aircraft-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.872.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143441/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01478. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l.).

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, a limited liability company organised and existing under German Law with registered office at 80333 Munich (Germany) Wittelsbacherplatz, 1, registered with the Munich tribunal (Germany) at the B department under number 149.356 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on October 20, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118.783, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated 26 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1949 of 17 October 2006 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l. into Villeurbanne PropCo S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Villeurbanne PropCo S.à r.l. (the Company).»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company from its current location 25B, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, to 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg..

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the resignation of:

- Patricia Schon;
- Hans Van de Sanden; and
- Michael Chidiac

as managers of the Company and to grant them full discharge.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Dirk Hoenig-Ohnsorg, private employee, born in Frankfurt Am Main, Germany, on 24 November 1973, residing professionally at 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Oliver May, private employee, born in Wuppertal, Germany, on 25 April 1967, residing professionally at 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; and
- Mathieu de Kerleau, private employee, born in Saint Brieuc, France, on 28 June 1974, residing professionally 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, société à responsabilité de droit allemand ayant son siège à 80333 MUNICH (Allemagne) Wittelsbache platz, 1, enregistrée au registre du commerce du Tribunal de première instance de MUNICH (Allemagne) au département B sous le numéro 149.356 (l'"Actionnaire Unique"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2008.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le soussigné, restera annexée au présente pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique d'Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit dur Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 118.783, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1949 en date 17 octobre 2006 (la "Société").

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions qui suivent:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l. en Villeurbanne PropCo S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Actionnaire Unique décide de changer l'article 1^{er} des statuts de la Société qui désormais se lira ainsi que suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Villeurbanne PropCo S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le siège social de son adresse actuelle du 25B, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la démission des gérants suivants:

- Patricia Schon;
 - Hans Van de Sanden; et
 - Michael Chidiac
- et de leur donner décharge.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer en qualité de gérants de la Société les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

- Dirk Hoenig-Ohnsorg, employé privé, né à Francfort/Main, Allemagne, le 24 novembre 1973, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Oliver May, employé privé, né à Wuppertal, Allemagne, le 25 avril 1967, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Mathieu de Kerleau, employé privé, né à Saint Briec, France, le 28 juin 1974, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-B. BEAUVOIR-PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, Relation: LAC/2008/44092. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008143840/242/112.

(080168510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Sadir, Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.597.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, LAC/2008/43239.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société en commandite simple «DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH & CO SADIR», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 216 du 20 mars 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008143574/242/24.

(080168937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Peinture Dewald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 299, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 69.605.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143437/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01466. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 2.829.463.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008143463/1337/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00150. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of October.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque ("LCFR"), a company established under the laws of France, with its registered office at 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 572037026,

2. Mr Laurent Dorpe, professionally residing at Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong,

3. Mr Bertrand Théaud, professionally residing at Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong,

4. Mr Bo Wang, professionally residing at Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong,

5. Mrs Moling Chen, professionally residing at Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong,

All here represented by Mr Dominique LEONARD, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipality of Niederanven, by virtue of proxies given in October 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present Articles of Association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is to serve as the general partner (associé commandite) to Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAR"), in particular the Law of 15 June 2004 on risk capital investment company (the "SICAR Law") and to Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

In a general fashion the Company may carry out any commercial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The Company's subscribed capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up (individually a "Share" and collectively the "Shares").

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Share, which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares in view of their cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, namely by a majority vote representing three quarters of the Shares.

New Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the portion of the capital, which those shareholders are holding. This preferred subscription right shall be open for exercise within a period of thirty days as from the offer made by the Board of Managers to the existing shareholders.

To the extent some of the existing shareholders (the "Rejecting Shareholders") have failed to or chosen not to subscribe for their portion of the new Shares (the "Rejected Shares") to be issued in accordance with the provisions of the preceding paragraph, all such Rejected Shares shall be offered on the same terms and conditions by preference to the other existing shareholders (the "Non-Rejecting Shareholders") in proportion to the portion of the capital, which those Non-Rejecting Shareholders are holding, which proportion shall, for the avoidance of doubt, ignore the portion of the capital held by the Rejecting Shareholders.

If all the Rejected Shares have not been subscribed by the Non-Rejecting Shareholders, all such Rejected Shares may be offered to a third party at the same price and on terms not more favorable to the third party than those proposed to the Rejecting Shareholders.

For the avoidance of doubt, the capital to be reduced will be reduced pro rata among the shareholders, except if all the Shares of a shareholder are repurchased by the Company and cancelled.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.01 For the purposes of this Article 8:

(a) the term "transfer" or "dispose" means any act, direct or indirect, of transfer, assignment or disposal, including but not limited to by way of a sale, a barter, a gift, a contribution in kind, an exchange, a merger, a de-merger, a transfer of going-concern or of a portion thereof, the setting up of any encumbrance, or an act of usufruct; and

(b) should the Transferring Shareholder (as defined below) intend to transfer its Shares in the Company by means of gift or any act or agreement, which does not result in the payment of a monetary consideration, the Transferring Shareholder shall indicate in the Notice of Offer (as defined below) the monetary value of such Shares, which will constitute the price for the exercise of the pre-emption right set forth in article 8.03. Should the Offeree Shareholders (as defined below) not agree on the indication of the monetary value of the Shares, such value shall be determined by an independent expert jointly appointed by the Offeree Shareholder and the Transferring Shareholder or, in case of disagreement, by the Chairman of the Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, in any case to be chosen among a leading merchant bank of international standing. The determination of the independent expert shall be binding for the Transferring Shareholder and the Offeree Shareholders who have challenged the value of the Shares indicated in the Notice of Offer. The cost of the expert shall be borne fifty per cent (50%) by the Transferring Shareholder and fifty per cent (50%) by the Offeree Shareholders.

8.02. Without prejudice to the provision of this Article 8, which shall apply in any case, in the case of plurality of shareholders, the Company's Shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders.

The Shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

8.03. Pre-Emption Rights

8.03.1. Any shareholder intending to transfer, or otherwise dispose of its Company's Shares (a "Transferring Shareholder") (including, for the avoidance of doubt, any transfer pursuant to Clause 8.02.), shall give to the other shareholders (the "Offeree Shareholders") notice in writing (the "Notice of Offer") that it wishes to transfer its Shares and specifying the number of Shares (the "Offered Shares") that it proposes to transfer pursuant to a bona fide offer, the proposed price per Share, the proposed transfer date, other terms and conditions of the transfer and of the payment of the price (including, in case of deferred purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), and the proposed transferee's identity (the "Third Party Purchaser"), and including a copy, if any, of the Third Party Purchaser's written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Notice of Offer all such further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed transfer.

8.03.2. Upon receipt of the Notice of Offer, each of the Offeree Shareholders shall have the right to purchase, proportionally to their interest in the issued share capital of the Company, excluding the proportion held by the Transferring Shareholder, (their "Proportionate Entitlement"), the Offered Shares at the price set forth in the Notice of Offer by giving, within fifteen (15) business days of receiving the Notice of Offer, the Transferring Shareholder a notice specifying:

(i) the number of Shares it wishes to purchase and the number of Shares it wishes to purchase in the event the other Offeree Shareholders exercise their pre-emption right for a number of Offered Shares lower than their Proportionate Entitlement;

and

(ii) the acceptance of the terms and conditions set out in the Notice of Offer (an "Acceptance Notice").

8.03.03. The Transferring Shareholder shall sell the Offered Shares to the Offeree Shareholders on the fifteenth (15th) business day following the serving of the Acceptance Notice or on the fifteenth (15th) business day following the date, on which the regulatory approvals, if any, are obtained (the "Transfer Date").

The Offeree Shareholders shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for its Proportionate Entitlement in cash by wire transfer or by any other way agreeable to the Transferring Shareholder of immediately available funds to an account specified by the Transferring Shareholder at least five (5) business days before the Transfer Date. On the Transfer Date the Transferring Shareholder shall transfer to the Offeree Shareholders the full legal title to its Proportionate Entitlement.

8.03.04. In the event that:

(i) the Offeree Shareholders do not give the Transferring Shareholder an Acceptance Notice in the specified time period; or

(ii) the Offeree Shareholders do not purchase, within the terms set out in Article

8.03.03. above all and not only a part of the Offered Shares; or

(iii) the pre-emption right has not been exercised by the Offeree Shareholders with respect to all, and not only part of, the Offered Shares then the Transferring Shareholders may transfer the Offered Shares to the Third Party Purchaser within fifteen (15) business days of the expiration of the term set out in 8.03.02. or 8.03.03. above, as the case may be, at a price and on terms and conditions no less favourable to those set out in the Notice of Offer. It is agreed that if the Transferring Shareholder does not transfer or otherwise dispose of the Offered Shares within the fifteen (15) business days period set out above, the procedure set out in this Article 8.03. shall be repeated in respect of any transfer or disposal of Shares.

8.04. Drag-along rights

8.04.01. Without prejudice to paragraph 8.03., if

(a) an offer or offers (a "Purchase Offer") are made by any person (the "Purchaser") to acquire the entire issued share capital of the Company; and

(b) Shareholder(s) representing 80% or more of the issued Shares from time to time serve notices, within one month of the receipt of such Purchase Offer, on each other shareholder of their wish to accept the Purchase Offer in respect of their Shares;

then each shareholder shall be bound to accept (or, failing acceptance, shall be deemed to have accepted) the Purchase Offer in respect of all of their Shares within fourteen days of the date of the notice mentioned in subparagraph (b) above.

8.04.02. If having become bound by the provisions of this paragraph 8.04. a shareholder (the "Defaulting Shareholder") defaults in transferring its Shares within ten (10) days after the expiration of the delay mentioned under 8.04.01.:

i. Any Manager shall be deemed duly appointed as the attorney of the Defaulting Shareholder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the Defaulting Shareholder the transfer of the relevant Shares to the Purchaser;

ii. Any Manager may receive and give discharge for the consideration on behalf of the Defaulting Shareholder and enter the sale of the Purchaser in the shareholders' register as the holder of the relevant shares;

iii. Any Manager receiving consideration on behalf of the Defaulting Shareholder shall forthwith transfer such consideration to the Defaulting Shareholder.

8.05. Tag-along rights

8.05.1. For the purpose of this paragraph 8.05., "Change of Control" means a transfer or series of transfers of Shares resulting in the transferee (or transferees acting in concert with or without the transferor) holding 60% or more of the issued share capital of the Company.

8.05.2. Without prejudice to paragraph 8.03., in the event of any transfer or series of transfers of Shares by LCFR (the "Relevant Transfer") and as a result of, or following, any Relevant Transfer(s) there is a Change of Control (a "Triggering Disposal"), then LCFR shall serve a notice (the "Change of Control Notice") in writing on each of the other shareholders (the "Remaining Holders") giving details of:

(a) the number of Shares held or to be purchased by the relevant transferee or transferees (the "Transferee") as a result of the Relevant Transfer;

(b) the price paid or to be paid by the Transferee or any person acting in concert with the Transferee for Shares pursuant to the Triggering Disposal (the "Tag-Along Price") (and for the avoidance of doubt where different prices have been paid or are to be paid for different Triggering Disposals, the Tag Along Price shall be the average of such prices); and

(c) any other material terms of such acquisition (the "Terms").

8.05.3. Each of the Remaining Holders shall have a period of fifteen (15) business days following service of the Change of Control Notice to serve a counter-notice (the "Tag-Along Notice") on LCFR electing to transfer such portion of their Shares as is equal to the proportion which the Shares subject to the Relevant Transfer bears to the number of the Shares held by LCFR prior to the Triggering Disposal at the Tag-Along Price and on the Terms (the "Tag-Along Rights").

8.05.4. If at the end of the fifteen (15) business day period any of the Remaining Holders have not served a Tag-Along Notice (a "Declining Holder"), then such Declining Holders will be deemed to have declined their Tag-Along Rights as a result of any Triggering Disposal.

8.05.5. If a Remaining Holder serves a Tag-Along Notice exercising its Tag-Along Rights, then LCFR shall procure that the Transferee acquires that portion of Shares of that Remaining Holder as is specified in its Tag-Along Notice in accordance with Article 8.05.03. above on the same basis.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy, Insolvency or Retirement of a Shareholder.

9.1. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

9.2. Individual Shareholder

9.02.1. For the purposes of this Article 9.02., any individual shareholder who is also a Manager, a director, an employee of and/or is otherwise contractually linked to the Company and/or any of its direct or indirect subsidiaries ("Subsidiaries") shall be referred to as a "Individual Shareholder".

9.02.2. In the event that, for whatever reason, an Individual Shareholder no longer has any position (as Manager, director and/or employee) nor any other contractual links with the Company and/or its Subsidiaries (such Individual Shareholder being regarded as either a Good Leaver or a Bad Leaver, each as defined below), then at the date of termination of all such positions and contractual links, said Individual Shareholder shall be deemed to have offered for sale (immediately before the happening of such event) all his Shares to LCFR or, subject to any prior authorization required by law, to any person designated by LCFR or, if LCFR does not acquire such Shares to the Company and the provisions of this paragraph 9.02. shall apply. The date of the relevant deemed offer (the "Offer") in respect of such transfer is hereinafter referred to as the "Offer Date".

9.02.3. For the purposes of this Article, an Individual Shareholder is a "Good Leaver" in the event that all his position (s) (as Manager, director and/or employee) and other contractual links with the Company and/or its Subsidiaries cease as a result of:

- (a) retirement at normal retirement age;
- (b) death or permanent incapacity;
- (c) the termination of all such position(s) and contractual links for any reason other than gross misconduct or gross negligence;
- (d) the decision of the Individual Shareholder to resign from all his positions and to terminate all other contractual links with the Company and/or its Subsidiaries after the end of the Investment Period, as defined in the Articles of Association of the SICAR; or
- (e) any other reason for which the Board of Managers decides the Individual Shareholder is a Good Leaver.

9.02.4. For the purposes of this Article, an Individual Shareholder is a "Bad Leaver" in the event that he no longer has any position (as Manager, director and/or employee) nor any other contractual links with the Company and/or its Subsidiaries but is not a Good Leaver.

9.02.5. In the event of an Offer being deemed to be made pursuant to paragraph 9.02.02. above, an Individual Shareholder who is a Good Leaver (a "Good Seller") shall be deemed to offer all his Shares for sale at their nominal value or their book value as determined in the last annual balance sheet of the Company, whichever is the highest, and

(a) LCFR shall have the option to purchase such Shares at anytime within one (1) month of the Offer Date, provided that LCFR, serves a notice on the relevant Individual Shareholder and the Company of its intention (or the intention of any person designated by LCFR) to accept the Offer within fifteen (15) business days of the Offer Date;

(b) If and to the extent LCFR does not exercise its option to purchase all the Shares from the Good Seller, the Company shall have an option to purchase any Shares over which LCFR has not exercised its option at any time within one (1) month of the Offer Date, provided that the Company serves a notice on the relevant Individual Shareholder of its intention to accept the Offer in respect of such Shares within fifteen (15) days of the Offer Date. Subject to such service of a notice of intention to accept and to the receipt of the relevant . share certificates and duly executed stock transfer form, the price to be paid for the Shares shall be paid on the date that registration of the relevant transfer has been effected.

9.02.06. In the event of an Offer being deemed to be made pursuant to paragraph 9.02.02. above, a Individual Shareholder who is a Bad Leaver (a "Bad Seller") shall be deemed to offer all his Shares for sale at a price amounting to a total sum of one Euro (61.-) and;

(a) LCFR shall have an option to purchase such Shares at anytime within one (1) month of the Offer Date, provided that LCFR serves a notice on the relevant Individual Shareholder and the Company of its intention (or the intention of any person designated by LCFR) to accept the Offer within fifteen (15) business days of the Offer Date;

(b) if and to the extent LCFR does not exercise its option to purchase all the Shares from the Bad Seller, the Company shall have an option to purchase any Shares over which LCFR has not exercised its option at any time within one (1) month of the Offer Date, provided that the Company serves a notice on the relevant Individual Shareholder of its intention to accept the Offer in respect of such Shares within fifteen (15) business days of the Offer Date Subject to such service of a notice of intention to accept and to the receipt of the relevant share certificates and duly executed stock transfer form, the price to be paid for the Shares shall be paid on the date that registration of the relevant transfer has been effected.

9.02.7. If, in accordance with either paragraph 9.02.05. or 9.02.06., no notice of intention to purchase all the Shares held by the relevant Individual Shareholder is served within the time specified, the Individual Shareholder shall, at any time within three calendar months after such period, be entitled to transfer any Shares not so accepted to any person or persons at any price, notwithstanding paragraph 8.02..

9.02.8. Each Good Seller and Bad Seller hereby grant an irrevocable power of attorney to the Company to sell the Shares held by them where such sale is required pursuant to this paragraph 9.02., provided that the proceeds thereof will be paid to them.

9.02.9. Upon an Individual Shareholder being deemed to offer its Shares in accordance with either paragraph 9.02.05. or 9.02.06., none of the Individual Shareholder's Shares shall entitle the holder to receive notice of, attend or vote at general meetings of the Company or, subject to the Articles, meetings of the holders of Shares provided that all Shares so disenfranchised shall on a transfer in accordance with this Article 9.02., or on expiry of the one month period referred to in paragraph 9.02.05. or 9.02.06., be re-enfranchised.

Chapter III.- Board of Managers

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number and their term of office; they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax, e-mail or by telegram.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax, e-mail or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be considered a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Managers present or represented. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object in particular the management of the SICAR and of Edmond de Rothschild private Equity China Investment S.C.A. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board of Managers or other officers who need not be Shareholders of the Company (the "Delegate"), under such terms and with such powers as the Board of Managers shall determine. The delegation to a member of the Board of Managers shall be limited to the following unless otherwise authorized by the general meeting of the shareholders:

- Representation of the Company in all administrative and bookkeeping matters concerning the Company and the SICAR towards the SICAR custodian bank, the SICAR administrative agent, the SICAR auditor, the Company's bank, the tax authorities and the Luxembourg financial regulatory authorities (including the Commission de Surveillance du Secteur

Financier) and in that connection, signature of any correspondence issued by or addressed to the Company and further take all actions which the Delegate may deem appropriate in connection with the above;

- Represent the Company and the SICAR in the execution of the custodian and bank services agreement to be entered into by the SICAR and its custodian bank.
- Opening and closing of bank accounts opened in the name of the Company;
- Making of bank deposits on the Company's accounts, taking care of the relevant payments;
- Drawings on current accounts up to a maximum of EUR 10.000,- daily and 6 25.000,- for each operations, taking into consideration that this limit will not be applicable for the payment of tax fees and any other payment due to the national authorities;
- Take all appropriate actions in connection with the execution of all the agreements made and signed by the legal representatives of the Company, including the payments to be made in execution of the Company's contractual obligations;
- Disclosing of financial statements and information regarding the Company and the SICAR to banks, to the SICAR custodian and administrative agent and to the Luxembourg financial regulatory authorities (including the Commission de Surveillance du Secteur Financier),

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by fax or e-mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax or email it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor if any or, more subsidiarily, by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or email as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution which purports to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject, by virtue of these Articles of Association or the Law, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each Share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any member of the Board of Managers.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual net profits, if any, will be distributed to the Shareholders yearly.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles of Association.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	N ° of shares
LCFR, prenamed	7,500
Mr Laurent Dorpe, prenamed	1,250
Mr Bertrand Théaud, prenamed	1,250
Mr Bo Wang, prenamed	1,250
Mrs Moling Chen, prenamed	1,250
TOTAL	12,500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the general meeting of the shareholders

- 1) The shareholders unanimously resolve to fix the number of members of the Board of Managers at seven (7).
- 2) The shareholders unanimously resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:
 - Mr Samuel Pinto,
 - Mr Bertrand Théaud,
 - Mr Bo Wang,
 - Mr Wen Tian,
 - Mr Marc Samuel,
 - Mr Marc Levy,
 - Mr Marc Ambroisien,

The duration of their mandate is unlimited.

3) The shareholders unanimously resolve to fix the address of the Company at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre,

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire résident à Luxembourg,

A COMPARU:

1. La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque («LCFR»), société existante en vertu des lois françaises, avec siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572037026;

2. M. Laurent Dorpe, ayant son adresse professionnelle à Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong;

3. M. Bertrand Théaud, ayant son adresse professionnelle à Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong;

4. M. Bo Wang, ayant son adresse professionnelle à Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong;

5. Mme Moling Chen, ayant son adresse professionnelle à Suite 2802, 28F, One Exchange Square, 8 Connaught Place Central, Hong Kong;

Représentés aux présentes par Monsieur Dominique LEONARD, employé, ayant pour adresse professionnelle 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, commune de Niederanven.

En vertu de cinq (5) procurations données en octobre 2008.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront attachées aux présentes afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, tels que représentés comme indiqué plus haut, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont les statuts suivent.

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il est formé par les associés une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi"), l'article 1832 du code civil ainsi que les présents statuts (les "Statuts").

La Société aura la dénomination de "Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l.".

Art. 2. Siège social. La Société aura son siège dans la Ville de Luxembourg.

Le siège peut être transféré en tout autre lieu dans la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être implantés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Conseil de Gérance.

Au cas où, de l'avis du Conseil de Gérance, des développements politiques, économiques ou sociaux exceptionnels surviennent ou sont imminents, qui perturberaient les activités normales de la Société à son siège ou nuiraient à la facilité de communication avec son siège ou entre le siège et des personnes localisées à l'étranger, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète des circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun impact sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera néanmoins une société régie par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées aux parties intéressées par l'un des organes ou l'une des personnes à qui est confiée la gestion quotidienne de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité de la société Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "SICAR"), et notamment la loi du 15 juin 2004 sur les Sociétés d'Investissement à Capital Risque (la "Loi SICAR"), et de Edmond de Rothschild Private Equity Investment S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

D'une manière générale, la Société peut exercer toutes les activités commerciales ou financières qu'elle estime utiles pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après dénommées individuellement une "Part Sociale" et collectivement les "Parts Sociales").

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront allouées toutes les primes payées sur toute part sociale en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour s'imputer sur toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une part égale des bénéfices et des actifs de la Société et à une voix aux assemblées générales des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux présents Statuts et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les cessions de Parts Sociales doivent être constatées par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales en vue de les annuler.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'associé unique ou par décision des associés délibérant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des présents Statuts, à savoir par le vote d'une majorité représentant trois quarts des Parts Sociales.

Les nouvelles Parts Sociales à souscrire par apport en numéraire seront offertes en priorité aux associés existants au prorata de la fraction du capital détenue par eux. Ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé dans un délai de trente jours à compter de la date de l'offre faite par le Conseil de Gérance aux associés existants.

Dans la mesure où certains des associés existants (les "Associés Non-Souscripteurs") n'ont pas souscrit ou ont choisi de ne pas souscrire à la fraction des nouvelles Parts Sociales (les "Parts Sociales Non Souscrites") à émettre conformément aux stipulations du paragraphe précédent auxquelles ils auraient droit, toutes les Parts Sociales Non Souscrites seront offertes sous les mêmes termes et conditions en priorité aux autres associés existants (les "Associés Souscripteurs") au prorata de la fraction du capital qu'ils détiennent, étant précisé à toutes fins utiles que la fraction du capital détenue par les Associés Non-Souscripteurs ne sera pas prise en compte aux fins de détermination de ce prorata.

Si les Associés Souscripteurs n'ont pas souscrit la totalité des Parts Sociales Non Souscrites, toutes ces Parts Sociales Non Souscrites pourront être offertes à un tiers au même prix et sous des conditions qui ne sont pas plus favorables pour le tiers que celles offertes aux Associés Non-Souscripteurs.

A toutes fins utiles, il est précisé que le capital faisant l'objet de la réduction sera réduit au pro rata entre les associés, sauf si l'intégralité des Parts Sociales d'un associé est rachetée par la Société et annulée.

Art. 8. Cession des Parts sociales.

8.01 Aux effets du présent Article 8:

(a) les termes "transfert" ou "cession" signifient tout acte, direct ou indirect, de transfert, cession ou disposition, y compris mais sans que cela soit limitatif au moyen de vente, de troc, de don, d'apport en nature, d'échange, de fusion, de scission, de cession de fonds de commerce ou de toute partie de celui-ci, de l'établissement d'une servitude, ou tout acte d'usufruit;

(b) si l'Associé Cédant (tel que ce terme est défini ci-après) a l'intention de transférer ses Parts Sociales de la Société au moyen d'un don ou de tout acte ou accord qui n'aboutit pas au paiement d'une contrepartie financière, l'Associé Cédant indiquera dans la Notification de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) la valeur monétaire desdites Parts Sociales, qui constituera le prix de l'exercice du droit de préemption stipulé à l'article 8.03. ci-après. Si les Associés Cessionnaires (tel que ce terme est défini ci-après) ne parviennent pas à convenir de l'indication de la valeur monétaire des Parts Sociales, cette valeur sera déterminée par un expert indépendant désigné conjointement par l'Associé Cessionnaire et l'Associé Cédant ou, en cas de désaccord, par le Président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, qui sera choisi en tous les cas auprès d'une banque d'affaires de premier plan et de réputation internationale. La détermination de l'expert indépendant liera les Associés Cédants et les Associés Cessionnaires ayant contesté la valeur des Parts Sociales telle qu'indiquée dans la Notification de l'Offre. Les frais de l'expert seront supportés à cinquante pour cent (50%) par l'Associé Cédant et à cinquante pour cent (50%) par les Associés Cessionnaires;

8.02. Sous réserve de la stipulation du présent Article 8 qui s'appliquera dans chaque cas, en cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales de la Société détenues par les associés existants seront librement transmissibles entre ces associés existants.

Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées à des non-associés à moins que des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social aient donné leur accord à cet effet en assemblée générale.

8.03. Droits de Prémption

8.03.1. Tout associé ayant l'intention de céder ou de disposer de toute autre manière de ses Parts Sociales de la Société (un "Associé Cédant") (y compris, à titre de précision, toute cession conformément à la Clause 8.02), donnera aux autres associés (les "Associés Cessionnaires") une notification écrite (la "Notification de l'Offre") indiquant qu'il souhaite céder ses Parts Sociales et précisant le nombre de Parts Sociales (les "Parts Sociales Offertes") qu'il propose de transférer selon une offre faite de bonne foi, le prix proposé par Part Sociale, la date de cession proposée, les autres termes et conditions du transfert et du paiement du prix (y compris, dans le cas d'un prix d'achat différé, les garanties demandées par l'Associé Cédant), ainsi que l'identité du cessionnaire proposé (le "Tiers Cessionnaire"), et comprenant une copie, le cas échéant, de l'offre écrite du Tiers Cessionnaire. L'Associé Cédant indiquera dans la Notification de l'Offre toutes les informations supplémentaires raisonnablement nécessaires afin d'évaluer la cession proposée de manière adéquate.

8.03.2. Dès réception de la Notification de l'Offre, chacun des Associés Cessionnaires aura le droit d'acheter, au prorata de leur participation au capital social émis de la Société, en excluant la part détenue par l'Associé Cédant (leur "Droits au Prorata"), les Parts Sociales Offertes au prix indiqué dans la Notification de l'Offre en adressant à l'Associé Cédant, dans les quinze (15) jours ouvrables de la réception de la Notification de l'Offre, une notification précisant:

(i) le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acheter et le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acheter dans le cas où les autres Associés Cessionnaires exercent leur droit de prémption pour un nombre de Parts Sociales Offertes inférieur à leurs Droits au Prorata; et

(ii) son acceptation des termes et conditions prévues dans la Notification de l'Offre (une "Notification d'Acceptation").

8.03.03 L'Associé Cédant cédera les Parts Sociales Offertes aux Associés Cessionnaires au quinzième (15^{ème}) jour ouvrable suivant la signification de la Notification d'Acceptation ou au quinzième (15^{ème}) jour ouvrable suivant la date à laquelle tous les agréments réglementaires éventuellement nécessaires auront été obtenus (la "Date de Cession"). Les Associés Cessionnaires payeront à l'Associé Cédant le prix d'achat de ses Droits au Prorata en numéraire par virement ou par tout autre moyen acceptable par l'Associé Cédant de fonds immédiatement disponibles à un compte indiqué par l'Associé Cédant au moins cinq (5) jours ouvrables avant la Date de Cession.

A la Date de Cession, l'Associé Cédant transférera aux Associés Cessionnaires la propriété légale pleine et entière sur ses Droits au Prorata.

8.03.04. Au cas où:

(i) les Associés Cessionnaires ne signifient pas à l'Associé Cédant une Notification d'Acceptation dans les délais impartis; ou

(ii) les Associés Cessionnaires n'achètent pas, dans les termes exposés à l'Article 8.03.03. ci-dessus, l'ensemble, et pas seulement une partie, des Parts Sociales Offertes; ou

(iii) le droit de prémption n'a pas été exercé par les Associés Cessionnaires en ce qui concerne l'ensemble, et pas seulement une partie, des Parts Sociales Offertes, alors les Associés Cédants pourront transférer les Parts Sociales Offertes au Tiers Cessionnaire dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de l'expiration du délai prévu aux paragraphes 8.03.02. ou 8.03.03. ci-dessus, selon le cas, à un prix et selon des termes et conditions au moins aussi favorables que ceux prévus dans la Notification de l'Offre.

Il est convenu que si l'Associé Cédant ne cède pas ou ne dispose pas d'une toute autre manière des Parts Sociales Offertes dans le délai de quinze (15) jours ouvrables prévu ci-dessus, la procédure prévue au présent Article 8.03. sera de nouveau appliquée à toute cession ou disposition des Parts Sociales.

8.04. Sortie forcée

8.04.01. Sans préjudice de l'application du paragraphe 8.03., si

(a) toute personne (l'« Acheteur ») fait une ou plusieurs offre(s) (une «Offre d'Achat») d'acquérir l'intégralité du capital émis par la Société; et

(b) un ou plusieurs Associé(s) représentant 80% ou plus des Parts Sociales émises au cours du temps fait (font) part, endéans le mois de la réception d'une telle Offre d'Achat à chacun des autres associés de leur souhait d'accepter l'Offre d'Achat eu égard à ses (leurs) Parts Sociales;

alors chaque associé sera tenu d'accepter (ou, à défaut d'acceptation, sera réputé avoir accepté) l'Offre d'Achat eu égard à toutes ses Parts Sociales dans un délai de quatorze jours à compter de la date de la notification mentionnée au sous-paragraphe (b).

8.04.02. Si, ayant été contraint de le faire par les dispositions de ce paragraphe 8.04., un associé (l'«Associé en Défaut») ne transfère pas ses Parts Sociales dans un délai de dix (10) jours suivant l'expiration du délai mentionné sous 8.04.01.:

i. Tout Gérant sera réputé dûment désigné comme le mandataire de l'Associé en Défaut avec pleins pouvoirs de signer, compléter et effectuer au nom et pour le compte de l'Associé en Défaut le transfert des Parts Sociales concernées à l'Acheteur;

ii. Tout Gérant pourra recevoir et donner décharge pour la contrepartie pour le compte de l'Associé en Défaut et inscrire la vente de l'Acheteur dans le registre des associés en qualité de détenteur des parts concernées;

iii. Tout Gérant qui reçoit contrepartie pour le compte de l'Associé en Défaut devra immédiatement transférer ladite contrepartie à l'Associé en Défaut.

8.05. Sortie conjointe

8.05.1 Pour les besoins de ce paragraphe 8.05., «Cession de Contrôle» signifie un transfert ou une série de transferts de Parts Sociales ayant pour conséquence la détention par le cessionnaire (ou les cessionnaires agissant de concert, avec ou sans le cédant) de 60% ou plus du capital émis par la Société.

8.05.2 Sans préjudice de l'application du paragraphe 8.03., dans l'hypothèse d'un transfert ou d'une série de transferts de Parts Sociales par LCFR (le «Transfert Pertinent») et comme conséquence de, ou suivant, tout (tous) Transfert(s) Pertinent(s), une Cession de Contrôle se produit (un «Élément Déclencheur»), alors LCFR devra adresser une notification par écrit (la «Notification de Cession de Contrôle») à chacun des associés les («Associés Restants»), laquelle notification donne les détails:

(a) du nombre de Parts Sociales détenues ou à acheter par le(s) cessionnaire(s) pertinent(s) (le « Cessionnaire ») en conséquence du Transfert Pertinent;

(b) du prix payé ou à payer par le Cessionnaire ou toute personne agissant de concert avec le Cessionnaire pour des Parts Sociales en conséquence de l'Élément Déclencheur (le « Prix de Sortie Conjointe ») (et pour éviter tout doute, lorsque des prix différents ont été payés ou doivent être payés eu égard à des Éléments Déclencheurs différents, le Prix de Sortie Conjointe sera la moyenne desdits prix); et

(c) de tous autres éléments matériels d'une telle acquisition (les «Termes»).

8.05.03. Chacun des Associés Restants disposera d'une période de quinze (15) jours ouvrables suivant la délivrance de la Notification de Cession de Contrôle pour délivrer une contre-notification (la «Notification de Sortie Conjointe») à LCFR, décidant de transférer une fraction de ses Parts Sociales égale à la proportion du nombre de Parts Sociales sujettes au Transfert Pertinent rapporté au nombre de Parts Sociales détenues par LCFR préalablement à l'Élément Déclencheur au Prix de Sortie Conjointe et conformément aux Termes (le «Droit à la Sortie Conjointe»).

8.05.4. Si, à la fin de la période de quinze (15) jours ouvrables, l'un des Associés Restants n'a pas délivré une Notification de Sortie Conjointe (un «Associé Refusant»), alors ledit Associé Refusant sera réputé ne pas avoir exercé son Droit à la Sortie Conjointe en conséquence de tout Élément Déclencheur.

8.05.5. Si un Associé Restant délivre une Notification de Sortie Conjointe faisant part de l'exercice de ses Droits à la Sortie Conjointe, alors LCFR fera en sorte que le Cessionnaire acquière une fraction de Parts Sociales de l'Associé Restant, comme spécifié dans sa Notification de Sortie Conjointe, conformément à l'Article 8.05.03. et sur la même base.

Art. 9. Incapacité, Faillite, Cessation des Paiements ou Départ d'un Associé.

9.01. L'incapacité, la faillite, le dépôt de bilan, la cessation des paiements ou tout autre évènement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraînera pas la mise en liquidation de la Société.

9.02 Associé Individuel

9.02.01 Pour les besoins de cet Article 9.02., tout associé individuel qui est également Gérant, dirigeant, employé, ou lié contractuellement de toute autre façon à la Société ou à l'une de ses filiales (les «Filiales»), sera désigné comme un «Associé Individuel».

9.02.2. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, un Associé Individuel n'occupe plus aucun poste (en tant que Gérant, dirigeant et/ou employé) et n'entretient plus aucun lien contractuel avec la Société et/ou ses Filiales (ledit Associé Individuel étant considéré comme un Bon Partant ou un Mauvais Partant, chacun de ces termes étant défini plus bas), ledit Associé Individuel sera à la date de fin de tous lesdits postes, et liens contractuels conformément aux dispositions suivantes de ce paragraphe 9.02., réputé avoir offert à la vente (immédiatement avant l'occurrence d'un tel évènement), toutes ses Parts Sociales à la vente à LCFR, ou, sous réserve de toute autorisation préalable requise par la loi, à toute autre personne désignée par LCFR ou, si LCFR n'acquiert pas lesdites Parts Sociales, à la Société, et les dispositions de ce paragraphe 9.02. s'appliquent. La date de l'offre considérée comme pertinente (l'«Offre») eu égard à un tel transfert est désigné dans les présente comme la «Date d'Offre».

9.02.3. Pour les besoins de cet Article, un Associé Individuel est un «Bon Partant» au cas où tous ses postes (de Gérant, dirigeant et/ou employé) et les autres liens contractuels avec la Société et/ou à ses Filiales prennent fin à la suite de:

(a) sa retraite à un âge normal de départ à la retraite;

(b) sa mort ou son incapacité permanente;

(c) la fin de tous postes et liens contractuels mentionnés plus haut pour toute raison autre que la faute lourde ou la négligence grave;

(d) la décision prise par l'Associé Individuel de démissionner de tous ses postes et de mettre fin à tous autres liens contractuels avec la Société et/ou ses Filiales après la fin de la Période d'Investissement, tel que ce terme est défini dans les Statuts de la SICAR, ou

(e) toute autre raison pour laquelle le Conseil de Gérance décide que l'Associé Individuel est un Bon Partant.

9.02.4. Pour les besoins de cet article, un Associé Individuel est un «Mauvais Partant» au cas où il n'occupe plus aucun poste (comme Gérant, dirigeant et/ou employé) et n'entretient plus aucun autre lien contractuel avec la Société et/ou ses filiales mais n'est pas un Bon Partant.

9.02.5. Au cas où une Offre est considérée comme conforme au paragraphe 9.02.02., un Associé Individuel qui est un Bon Partant (un «Bon Vendeur») sera réputé offrir toute ses Parts Sociales à la vente au prix le plus élevé entre leur valeur nominale et leur valeur comptable, telle que déterminée dans le dernier bilan comptable, et

(a) LCFR aura l'option d'acheter lesdites Parts Sociales à tout moment endéans un (1) mois de la Date d'Offre, à la condition que LCFR fasse parvenir une notification à l'Associé Individuel et à la Société de son intention d'accepter l'Offre endéans quinze (15) jours de la Date d'Offre;

(b) Si, et dans la mesure où, LCFR n'exerce pas son option d'acheter toutes les Parts Sociales au Bon Vendeur, la Société aura l'option d'acheter toutes Parts Sociales sur lesquelles LCFR n'aura pas exercé son option à tout moment endéans un (1) mois de la Date d'Offre, à condition que la Société fasse parvenir une notification à l'Associé Individuel en question de son intention d'accepter l'Offre eu égard auxdites Parts Sociales endéans quinze (15) jours de la Date d'Offre.

Sous réserve d'une telle délivrance de la notification de l'intention d'accepter et de la réception des certificats de parts sociales et d'un formulaire de cession de parts sociales dûment signé, le prix à payer pour les Parts Sociales sera payé à la date à laquelle le transfert en question aura été enregistré.

9.02.06. Au cas où une Offre est considérée comme étant conforme au paragraphe 9.02.02., un Associé Individuel qui est un Mauvais Partant (un «Mauvais Vendeur») sera réputé offrir toutes ses Parts Sociales à un prix s'élevant à une somme totale d'un Euro (EUR 1,-) et;

(a) LCFR aura une option d'acheter lesdites Parts Sociales à tout moment endéans un (1) mois de la Date d'Offre, à condition que LCFR fasse parvenir une notification à l'Associé Individuel en question et à la Société de son intention (ou de l'intention de toute personne désignée par LCFR) d'accepter l'Offre endéans quinze (15) jours ouvrables de la Date d'Offre;

(b) si, et dans la mesure où LCFR n'exerce pas son option d'acheter toutes les Parts Sociales au Mauvais Acheteur, la Société aura l'option d'acheter toutes Parts Sociales sur lesquelles LCFR n'aura pas exercé son option à tout moment endéans un (1) mois de la Date d'Offre, à condition que la Société fasse parvenir une notification à l'Associé Individuel en question de son intention d'accepter l'Offre eu égard auxdites Parts Sociales endéans quinze (15) jours ouvrables de la Date d'Offre.

Sous réserve d'une telle délivrance de la notification de l'intention d'accepter et de la réception des certificats de parts sociales et d'un formulaire de cession de parts sociales dûment signé, le prix à payer pour les Parts Sociales sera payé à la date à laquelle le transfert en question aura été enregistré.

9.02.7. Si, conformément au paragraphe 9.02.05. ou au paragraphe 9.02.06., une notification de l'intention d'acheter toutes les Parts Sociales détenues par l'Associé Individuel en question n'est pas délivrée dans le délai imparti, l'Associé Individuel aura le droit, à tout moment endéans trois mois suivant ladite période, de transférer toutes Parts Sociales non acceptées à toutes personnes à quelque prix que ce soit, nonobstant le paragraphe 8.02.

9.02.8. Chaque Bon Vendeur et Mauvais Vendeur accorde, par les présentes, pouvoir irrévocable à la Société de vendre les Parts Sociales détenu par lui lorsqu'une telle vente est requise en application de ce paragraphe 9.02., à condition que le produit de ladite vente lui soit payé.

9.02.9. Dès qu'un Associé Individuel est réputé offrir ses Parts Sociales conformément au Paragraphe 9.02.05. ou au Paragraphe 9.02.06., aucune des Parts Sociales de l'Associé Individuel ne donnera droit à son détenteur à recevoir notification de, ou assister ou voter aux assemblées générales de la Société ou, sous réserve de ces Statuts, aux assemblées de détenteurs de Parts Sociales, à condition que les Parts Sociales ainsi dégradées regagnent leurs attributs après un transfert conformément avec cet Article 9.02. ou à l'expiration de la période d'un mois visée au paragraphe 9.02.05. ou au paragraphe 9.02.06.

Chapitre III.- Conseil de Gérance, Comité d'Investissement

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après dénommé le "Conseil de Gérance"), associés ou non (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat; ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, qui peut être Gérant ou non et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux en droit d'y assister, un avis de réunion du Conseil de Gérance doit être adressé au moins une semaine en avance par écrit, par télécopie, par e-mail ou par télégramme. Tout avis de cette nature indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions à l'ordre du jour. Il est possible pour chacun des Gérants de renoncer à l'avis par consentement écrit, par télécopie, par e-mail ou par télégramme. Aucun avis distinct n'est requis pour des réunions tenues aux dates, aux heures et aux lieux précisés dans un agenda de réunions adopté préalablement par décision du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du Conseil se tiendra au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourrait déterminer de temps à autre.

Un Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant en qualité de mandataire.

Un quorum du Conseil de Gérance sera réuni si la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises par une majorité des voix des Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par téléconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes participant à cette réunion de communiquer simultanément entre eux. Cette participation vaudra présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est valable et régulière comme si elle avait été prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et régulièrement tenue. Une telle décision peut être matérialisée par un seul document ou par plusieurs documents distincts identiques, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés. Toutes les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourront être communiqués dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres cas seront signés par deux membres du Conseil de Gérance

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles afin de réaliser l'objet de la Société et notamment la gestion de la SICAR et de Edmond de Rothschild Private Equity China Investment SCA. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou donner des procurations, ou confier des fonctions permanentes ou provisoires déterminées à des personnes ou des mandataires de leur choix.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour assurer la gestion journalière et diriger les affaires de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière et ces affaires à tout membre du Conseil de Gérance ou aux autres dirigeants qui ne doivent pas obligatoirement être Associés de la Société (le "Délégué"), selon des termes et avec les pouvoirs que le Conseil de Gérance déterminera. La délégation à un membre du Conseil de Gérance sera limitée aux pouvoirs suivants sauf autorisation contraire de l'assemblée générale des associés:

- Représentation de la Société pour toutes les questions administratives et de comptabilité concernant la Société et la SICAR vis-à-vis de la banque dépositaire de la SICAR, de l'agent administratif de la SICAR, du réviseur de la SICAR, la banque de la Société, l'administration fiscale et les autorités de réglementation luxembourgeoises (y compris la Commission de Surveillance du Secteur Financier) et à cet effet, signature de toute correspondance émise par ou adressée à la Société et l'accomplissement, en outre, de tous les autres actes que le Délégué peut juger utiles dans le cadre de ce qui précède;

- Représenter la Société et la SICAR dans le cadre de l'exécution du contrat de dépositaire et de services bancaires à conclure entre la SICAR et sa banque dépositaire;

- Ouverture et fermeture des comptes bancaires ouverts au nom de la Société;

- Effectuer des dépôts bancaires sur les comptes de la Société, en prenant en charge tous les paiements afférents;

- Tirages sur les comptes courants jusqu'à concurrence de EUR 10.000,- par jour et de EUR 25.000,- par opération, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas pour le paiement des impôts et de tous les autres montants dus aux autorités nationales;

- Prendre toutes les mesures appropriées dans le cadre de l'exécution de tous les contrats faits et signés par les représentants légaux de la Société, y compris les paiements à effectuer en exécution des obligations contractuelles de la Société;

- Communiquer les comptes et les informations concernant la Société et la SICAR aux banques, au dépositaire de la SICAR, à l'agent administratif et aux autorités de réglementation luxembourgeoises (y compris la Commission de Surveillance du Secteur Financier).

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature unique de toutes les personnes auxquelles le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV.- Assemblées des Associés

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée de vingt-cinq (25) associés au plus, les décisions des associés peuvent être prises par vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter qui seront transmis par le Conseil de Gérance aux associés par télécopie ou par courrier électronique. Dans ce dernier cas, les associés auront l'obligation, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit et de le transmettre à la Société par télécopie ou courrier électronique.

A moins qu'il n'existe qu'un seul associé, les associés pourront se réunir en assemblée sur convocation du Conseil de Gérance conformément à la Loi ou, subsidiairement, du commissaire aux comptes s'il y en a un ou, plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La notification transmise aux associés conformément à la Loi précisera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que la nature des questions à l'ordre du jour.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Un associé peut participer à toute assemblée des associés au moyen de la désignation par écrit et par télécopie ou courrier électronique d'une autre personne, associé ou non, en qualité de mandataire.

Les assemblées, y compris l'assemblée ordinaire annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, de l'avis contraignant du Conseil de Gérance, sa tenue à l'étranger est nécessaire en raison d'un cas de force majeure.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée. Toute assemblée des associés de la Société dûment constituée représente la collectivité des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance par la Loi ou par les Statuts, il a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier des actes concernant les activités de la Société.

Art. 18. Délibérations, Votes. Toute résolution ayant pour objet la modification des présents Statuts et dont l'adoption est soumise en vertu des présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi aux conditions de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise à une majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou stipulation des présents Statuts, toutes les autres résolutions seront prises par des associés représentant au moins la moitié du capital social. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Des copies ou des extraits des procès-verbaux d'assemblées à produire en justice ou à tout autre effet seront signés par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V.- Exercice, Distribution des bénéfices

Art. 19. Exercice. L'exercice de la Société commence au 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 20. Arrêté des Comptes. A la clôture de chaque exercice, les comptes sont arrêtés, et le Conseil de Gérance établit un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de résultat, conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de résultat sont soumis à l'assemblée générale des associés en vue de leur approbation.

Chaque associé ou son mandataire pourra examiner ces documents comptables au siège de la Société. Si la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans un délai de quinze (15) jours avant la date fixée pour l'assemblée ordinaire annuelle des associés.

Art. 21. Affectation du Résultat. Sur le bénéfice net annuel de la Société, un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé pour affectation à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et tant que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Le solde du bénéfice annuel sera distribué aux Associés annuellement, le cas échéant.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'une situation comptable établie par les Gérants qui prouve qu'il y a des fonds distribuables suffisants, étant précisé que le montant à distribuer ne peut pas être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice précédent, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à affecter à un compte de réserve à établir conformément à la Loi ou aux Statuts.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale votée selon les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents Statuts, sauf disposition contraire de la Loi.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Après règlement de toutes les dettes et toutes les charges de la Société ainsi que des frais de la liquidation, l'actif net sera distribué de manière égale entre les propriétaires des Parts Sociales au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 23. Loi Applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice fiscal débutera le jour de formation de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Souscription - paiement

Les Statuts étant ainsi établis, les Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts
LCFR, susmentionnée	7.500
M. Laurent Dorpe, susmentionné	1.250
M. Bertrand Théaud, susmentionné	1.250
M. Bo Wang, susmentionné	1.250
Mme Moling Chen, susmentionnée	1.250

Toutes les Parts Sociales ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges de toutes sortes qui seront à la charge de la Société à raison de sa formation sont estimés à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Résolutions de l'associé unique

a. L'associé unique décide de fixer le nombre des membres du Conseil de Gérance à sept (7).

b. L'associé unique décide de nommer Gérants de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Samuel Pinto,
- Monsieur Bertrand Théaud,
- Monsieur Bo Wang,
- Monsieur Wen Tian,
- Monsieur Marc Samuel,
- Monsieur Marc Levy,
- Monsieur Marc Ambroisien.

La durée de leurs mandats est illimitée.

c. L'associé unique décide d'établir le siège de la Société au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte authentique est rédigé en anglais, suivi par une version en français. A la demande des comparants, en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec nous.

Signé: D. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43133. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008143319/211/849.

(080169008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Bouvier Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.247.

Il résulte de deux courriers adressés à la société Bouvier Properties S.à r.l. que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Eddy Dome ont démissionné de leur mandat de gérant de la société en date du 22 octobre 2008.

A la demande des intéressés,

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Signatures

Référence de publication: 2008142853/587/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Samora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.768.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Président Patrik Sjöo

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Patrik Sjöo

Président / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président Patrik Sjöo

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Patrik Sjöo

Président

Référence de publication: 2008143500/1369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08451. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Louvigny Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 83.505.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 août 2008**Première résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer FIDOM S. à r. l., de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer KAPITAL GLOBAL LEGAL SOLUTIONS SELARL avec adresse au 16, avenue Hoche F-75008 Paris, France, enregistrée au registre de commerce de Paris au numéro 412 889 933, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008142852/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

In the year two thousand and eight, the thirtieth day of September
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "BOYAR ESTATES S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on December 29th, 2000, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 918 of October 24th, 2000 and which Articles of Incorporation, have been amended some times and for the last time by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on August 29th, 2003, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 1076 of October 16th, 2003.

The meeting is presided by Mrs. Bérénice Kunnari, residing professionally in Luxembourg,
who appoints as secretary Mrs. Anne-Sophie Baranski, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Fabrizio Terenziani, residing professionally in Luxembourg.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That all the shareholders have regularly been convened by registered mail dated 19 September 2008 and containing the precise items of the agenda of the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Resignation of Mr. Dave Dannov as director of the company.
- 2) Discharge to Mr. Dave Dannov and to Mr. William Watson.
- 3) Amendment and revision of the Articles of Association of the Company.
- 4) Miscellaneous.

IV. That it appears from the attendance list, that 4.582.000 shares out of the 5.000.000 common shares of the share capital are present or represented. The quorum is therefore respected and the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The general meeting accepts the resignation of Mr. Dave Dannov, as director of the company, with immediate effect.

Second resolution

The general meeting decides to give discharge to Mr. Dave Dannov and to Mr. William Watson whose resignation has already been accepted on September 19th, 2008, for the exercise of their mandate up to and including the date of the present meeting.

Third resolution

The general meeting of members decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the corporate purpose, so as to read as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is formed a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company will have the name BOYAR ESTATES S.A.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's purpose is to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to acquire movable and fixed property, to manage and develop them; to guarantee the obligations of enterprises in which the Company has an interest and/or to grant to such enterprises any assistance, loans, advances and/or finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connect directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 6. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-SIX MILLION SEVENTY THOUSAND US DOLLARS (36.070.000,- USD) divided into

- FIVE MILLION TWO HUNDRED FOURTEEN (5.214.000) Common Shares with a par value of FIVE US DOLLARS (5.- USD) each.

- TWO MILLION (2.000.000) Class A Shares with a par value of FIVE US DOLLARS (5.- USD) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may redeem its own shares, whatever be their class, under the provisions set forth in article 49-8 f the Companies Act. The shares redeemed by the Company have no right to the distribution of a dividend or the proceeds of liquidation. The repurchase price of redeemable shares shall be as described in Article 8.

Art. 7. The shares of the Company are in nominative form. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. The rights and preferences of the shares issued by the company shall be the following:

The Common shares are voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

The Class A shares are redeemable non-voting shares carrying the right to a preference dividend as specified below.

Art. 9. The holders of the Class A shall be entitled to receive, in priority to the Common Shares, cumulative, compounded dividends on each share of Class A that shall accrue at a rate of 10 % per annum on their nominal value or par value plus the amount of accrued but unpaid Class A dividends (together, the "Accrued Amount"). Accrued dividends shall be paid annually on the Class A Redemption Dates, beginning within 160 days after the end of the first fiscal year (the "First Fiscal Year") in which the Company makes the first scheduled repayment of principal under the EBRD A Loan (the "Initial EBRD Payment") as, when, and if the payment of such dividends may be lawfully made in compliance with the terms and conditions upon which the EBRD A Loan was made and the Dividend Service Coverage Ratio and before payment of Junior Debt. Unpaid dividends shall accrue and be added on an annual basis, at the end of the fiscal year with respect to which such dividends should have been paid, to the Accrued Amount until paid. Payment of dividends shall be contingent upon (i) no Event of Default or event that is reasonably likely to result in an Event of Default existing at the time of payment, including with the effect of the proposed dividend payment and (ii) the Dividend Service Coverage Ratio being not less than 1.2. Within 120 days after the end of the First Fiscal Year and each subsequent Fiscal Year in which

shares of Class A are outstanding, the Company shall provide to the Class A holders a certificate of the Chief Financial Officer certifying the calculation of the DSCR and amounts available for payment of the Class A dividend and Class A Redemption Amount. Class A dividends shall be paid in full before payment of the Class A Redemption Amount. The Dividend Service Coverage Ratio for the purposes of the Articles shall be defined as Cash Flow Available for Dividends and Redemption Amount. In the event that the Company is unable to pay the entire amount of the Class A dividend, the Company shall pay the Class A dividend to the extent that it may do so pursuant to this Article 8 - paragraph 1. The Company shall not agree to any amendment to the EBRD Loan to restrict the payment of the Class A dividend (except as already provided in this Article 8 - paragraph 1) without the prior written consent of the holders of a majority of the Class A.

The Shares of Class A shall be redeemed, if and when permitted by and within the limits of the provisions set forth in article 49.-8 of the Companies Act, as follows:

Mandatory Redemption. Subject to paragraph 5 of the present Article 8, the Company is required to redeem in equal annual installments the Class A held by the holders thereof beginning in the First Fiscal Year. Upon the Company's payment of the initial EBRD Payment, the Company will notify all persons holding Class A of the Initial EBRD Payment and the Company shall fix the dates for redemption (the "Class A Redemption Dates"), which redemption shall occur within 160 days after the end of the First Fiscal Year and annually thereafter from such date. The number of shares of Class A to be redeemed on each of the Class A Redemption Dates shall be that number of shares of Class A by the number of years of the term of the EBRD A Loan (the "Class A Redemption Shares"). All holders of Class A shall deliver to the Company during regular business hours, at the office of any transfer agent of the Company for the Class A, or at the principal office of the Company or at such other place as may be designated by the Company (if required by it) on or before the Class A Redemption Dates.

Redemption Amount and Payment. The Company shall pay the Class A redemption Amount on each class A Redemption Date. Such a payment shall be made in full on each of the Class A Redemption Dates to the holders entitled thereto.

Redemption Mechanics. At least 30 days prior to each of the Class A redemption Dates, written notice (the "Class A Redemption Notice") shall be given by the Company as provided in Article 8 - paragraph 7, to each holder of record (at the close of business on the business day next preceding the day on which the Class A Redemption Notice is given) of shares of Class A notifying such holder of the Class A Redemption and specifying the Class A Redemption Amount and the place where the Class A Redemption Amount shall be payable. The Class A Redemption notice shall be addressed to each holder at its address as shown by the records of the Company and shall be accompanied by the certificate described in paragraph 1 of Article 8. If the funds of the Company legally available for redemption of shares of Class A on any Class A Redemption Date are insufficient to redeem the total number of outstanding shares of Class A to be redeemed on such Class A Redemption Date or such total redemption would be in violation of the DSCR (being not less than 1.2) or result in an Event of Default or event that is reasonably likely to result in an event of Default, the holders of shares of Class A shall share ratably in any funds legally available for redemption of such shares according to the respective amounts which would be payable with respect to the full number of shares owned by them if all such outstanding shares were redeemed in full. The Shares of Class A not redeemed shall remain outstanding and entitle to all rights and preferences provided herein. At any time thereafter when additional funds of the Company are legally available for the redemption of such shares of Class A and such redemption would not be in violation of the DSCR or result in an Event of Default or event that is reasonably likely to result in an Event of Default, such funds will be used to redeem the balance of such shares, or such a portion thereof for which funds are then legally available, on the basis set forth above.

Failure to redeem. From and after each of the Class A Redemption Dates, unless there shall have been a default in payment of the Class A Redemption Amount or the Company is unable to pay the Class A Redemption Amount due to not having sufficient legally available funds, including the violation of the DSCR or such payment resulting in an Event of Default, all rights of the holders of the Class A (except the right to receive the Class A Redemption Amount without interest upon surrender of their certificates) shall cease and terminate with respect to such shares, provided that in the event that shares of Class A are not redeemed due to a default in payment by the Company or because the Company does not have sufficient legally available funds, such shares and preferences provided herein.

Notices. Any notice required by the provisions hereof to be given to the holders of shares of Class A shares shall be in writing and shall be deemed given on the tenth business day following (and not including) the date on which such notice is deposited with a recognized international delivery service and addressed to each holder of record at its address appearing on the books of the Company or the next business day after transmission by facsimile (receipt confirmed) and followed by deposit with a recognized international delivery service.

III. General meetings of Shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of owners of Common Shares of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of September at 02.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 13. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 15. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the thirty-first day of March the following year.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 21. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Fourth resolution

The General Meeting decides that the 5.214.000 Common shares will be attributed as follows:

Baarsma's Holding BV, 214.750 Shares

Somerset Holding Company Inc, 2.031.500 Shares

European bank for Reconstruction and Development, 221.000 Shares

Margarit Todorov, 2.682.750 Shares

Lang Ingotlankezeló Kft, 50.000 Shares

Boyar Estates S.A., 14.000 Shares

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand three hundred euro (1,300.- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BOYAR ESTATES S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 918 du 24 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg en date du 29 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 1076 du 16 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Bérénice Kunnari, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Fabrizio Terenziani, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée datée du 19 septembre 2008 et comprenant les différents points de l'ordre du jour.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission de Monsieur Dave Dannov de son poste d'administrateur de la société.
- 2) Décharge à donner à Monsieur Dave Dannov et à Monsieur William Watson.
- 3) Modification et refonte totale des statuts.
- 4) Divers.

IV. Qu'il apparaît que 4.582.000 actions sur les 5.000.000 d'actions ordinaires représentant le capital de la société sont présentes ou représentées. Que le quorum de présence est atteint et que donc la présente assemblée est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour dont les actionnaires reconnaissent avoir été informé préalablement à la présente assemblée.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Dave Dannov, de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Dave Dannov et à Monsieur William Watson, la démission duquel a été acceptée en date du 19 septembre 2008, pour l'exercice de leur mandat d'administrateur jusqu'à et y compris le jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination sociale de la Société sera BOYAR ESTATES S.A.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société consiste à acquérir toute sorte de titres et droits à travers la participation, l'apport, la souscription, l'acquisition ferme, la négociation ou toute autre voie et notamment à acquérir des brevets et licences, des biens meubles et immeubles, à les gérer et à les développer; à garantir les obligations des entreprises, dans lesquelles la Société détient une participation, et/ou à accorder à ces sociétés toute sorte d'assistance, prêts, avances, et/ou finalement à faire tout acte, qui est directement ou indirectement lié à cet objet, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut exercer toute opération commerciale, technique ou financière liée directement ou indirectement aux activités énumérées ci-avant dans le but de remplir ses objectifs.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-SIX MILLION SOIXANTE-DIX MILLE US DOLLARS (36.070.000.- USD) divisé en

- Cinq millions deux cent quatorze mille (5.214.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ US DOLLARS (5.- USD) chacune.

- Deux millions (2.000.000) actions préférentielles d'une valeur nominale de CINQ US DOLLARS (5.- USD) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses actions, quelle que soit leur catégorie, dans les conditions fixées à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés. Les actions rachetées par la Société ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou au produit de la liquidation. Le prix de rachat des actions à racheter est fixé à l'article 8.

Art. 7. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Les droits et privilèges liés aux actions émises par la société sont les suivants:

Les actions ordinaires sont associés d'un droit de vote et donnent droit de manière paritaire et sans privilège par rapport à d'autres actions aux distributions de la société.

Les actions de classe A sont des actions remboursables sans droit de vote et donnent droit à un dividende privilégié tel que défini dans l'article 8.

Art. 9. Les porteurs d'actions de classe A ont le droit de toucher prioritairement aux porteurs des actions ordinaires un dividende récupérable composé calculé au taux de 10 % p.a. sur la valeur au pair ou la valeur nominale ainsi que le montant des dividendes courus mais non encore versés revenant aux actions de classe A (ensemble, le «montant accumulé»). Les dividendes courus sont payés annuellement aux dates de rachat classe A pour autant que le versement de tels dividendes peut légalement être effectué, en accord avec les termes et conditions du prêt EBRD A et le ratio de couverture du paiement du dividende et avant le paiement de la dette subordonnée. Les dividendes non payés s'accumuleront et seront ajoutés annuellement au montant couru et ce, à la fin de l'exercice fiscal pour lequel ces dividendes auraient dû être versés. Le paiement des dividendes se fera sous réserve (i) qu'il n'y a pas de défaut ou d'événement pouvant provoquer un défaut au moment du paiement y compris le paiement du dividende proposé et (ii) que le ratio de couverture du paiement du dividende n'est pas inférieur à 1.2. Dans les 120 jours qui suivent la fin du premier exercice

fiscal et des exercices fiscaux suivants et durant lesquels des actions de classe A sont en circulation, la société fournira aux porteurs des actions de classe A un certificat établi par le directeur financier certifiant le calcul du RCPD, des montants disponibles pour le paiement du dividende revenant aux actions de classe A et du montant de rachat des actions de classe A. Les dividendes des actions de classe A seront payés en totalité avant paiement du montant de rachat de classe A. Le ratio de couverture du paiement du dividende est défini comme le cash flow disponible pour dividendes et rachat divisé par le dividende des actions de classe A et le montant de rachat classe A. Dans le cas où la société est dans l'impossibilité de payer le montant total des dividendes de classe A, elle paiera le montant qu'elle aura à sa disposition conformément à ce qui a été défini dans le présent article 8 - alinéa 1. La société n'acceptera aucune modification du Prêt BERD limitant le paiement du dividende de la classe A (sans préjudice de ce qui est prévu dans cet article 8 alinéa 1) sans l'accord écrit préalable de la majorité de la classe A.

La Société procédera au rachat des actions de classe A conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés comme suit:

Rachat obligatoire sous réserve de l'alinéa 5 du présent article 8, la société est obligée de racheter aux porteurs des actions de classe A par annuités égales à partir de la première année fiscale. A la suite du règlement par la société du paiement initial BERD, la société informera les porteurs des actions de classe A de ce paiement et fixera les dates de rachat (les «dates de rachat classe A»). Le rachat devra se faire dans les 160 jours qui suivent la fin du premier exercice fiscal, puis annuellement à partir de cette date. Le nombre d'actions de classe A à racheter à chacune des dates de rachat classe A sera déterminée en divisant le nombre d'actions de classe A en circulation par le nombre d'années qui restent à courir jusqu'à l'échéance du prêt BERD A (les «actions de classe A à racheter»). Les porteurs d'actions de classe A remettront le ou les certificat(s) relatif(s) aux actions de classe A, dûment endossé(s) pour transfert à la société (si celle-ci l'exige) avant ou à la date de rachat classe A, aux agents de transfert désignés par la société pour les actions de classe A, au siège principal de la société ou en tout autre lieu désigné par la société et ce, aux heures de bureau normales.

Montant de rachat et paiement. La société paiera comme «montant de rachat classe A» le montant accumulé dû à chaque date de rachat classe A. Ces paiements se feront intégralement à chaque date classe A aux porteurs habilités à les toucher.

Mécanismes de rachat. Au moins 30 jours avant chaque date de rachat classe A, un avis écrit («l'avis de rachat classe A») sera adressé par la société conformément à l'article 8 - alinéa 7. À tous les porteurs d'actions de classe A enregistrés (à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour auquel l'avis de rachat classe A est donné), informant ces porteurs du rachat des actions de classe A et indiquant le montant de rachat classe A et le lieu de paiement dudit montant. L'avis de rachat classe A sera envoyé à chaque porteur à l'adresse indiquée dans les livres de la société et sera accompagnée du certificat décrit à l'alinéa 1^{er} du présent article 8. Au cas où les fonds légalement disponibles pour le rachat d'actions de classe A à une date de rachat classe A quelconque seraient insuffisants pour procéder au rachat du nombre d'actions de classe A à racheter à la date en question ou au cas où un rachat intégral irait de pair avec le non-respect du RCPD (n'étant pas inférieur à 1.2 ou entraînerait un défaut ou un événement qui mènerait à un défaut, les porteurs d'actions de classe A se partageront au prorata les fonds légalement disponibles pour le rachat de telles actions en fonction des montants respectifs qui leur seraient dus sur base du nombre total d'actions détenues par chacun d'eux et si la totalité des actions en circulation avait été rachetée. Les actions de classe A non rachetées restent en circulation et donnent droit à tous les droits et privilèges définis dans le cadre du présent document. Lorsque, à une date ultérieure, des fonds additionnels seraient légalement disponibles pour le rachat des actions de classe A en question et n'entraînerait pas de défaut ou d'événement qui mènerait à un défaut, ces fonds seraient appliqués au rachat du solde des actions en question ou de la partie des actions pour laquelle les fonds seraient suffisants et ce, sur base de ce qui a été défini ci-avant.

Manquement au rachat. A chaque date de rachat classe A, à moins qu'il y ait eu défaut de paiement du montant de rachat classe A ou que la société soit dans l'impossibilité de payer le montant de rachat classe A à la suite d'une insuffisance de fonds légalement disponibles, du non-respect du RCPD ou de la survenue, en cas de paiement, d'un défaut ou d'un événement qui mènerait à un défaut, tous les droits des porteurs d'actions de classe A et liés à ces actions (à l'exception du droit de toucher le montant de rachat classe A sans intérêt à la remise des certificats) s'éteindront. Cependant, dans le cas où il ne serait pas procédé au rachat d'actions de classe A à la suite d'un défaut de paiement par la société ou de la non-disponibilité de fonds suffisants, lesdites actions de classe A restent en circulation et assorties à tous les droits et privilèges définis ci-avant.

Notification. Toutes les notifications à envoyer aux porteurs d'actions de classe A dans le cadre déterminé ci-avant seront faites par écrit à l'adresse apparaissant dans les livres de la société et seront considérées comme envoyées le dixième jour ouvrable suivant (mais sans l'inclure) la date de remise d'une telle notification aux mains d'un service de courrier internationalement reconnu ou bien le jour ouvrable suivant en cas de transmission par fax (confirmation de réception), suivi de la remise à un service courrier internationalement reconnu.

III. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les propriétaires d'actions ordinaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 15. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 18. L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

135261

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme que les 5.214.000 actions ordinaires sont attribuées comme suit:

Baarsma's Holding BV, 214.750 Actions

Somerset Holding Company Inc, 2.031.500 Actions

European bank for Reconstruction and Development, 221.000 Actions

Margarit Todorov, 2.682.750 Actions

Lang Inगतlankezero Kft, 50.000 Actions

Boyar Estates S.A., 14.000 Actions

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (1.300.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: b. Kunnari, A.S. Baranski, F. Terenziani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 octobre 2008, LAC/2008/40244. — Reçu douze euros

Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008143865/5770/573.

(080168378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Loisinaut Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 80.900.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143448/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01495. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Etablissement HORMANS SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.506.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143450/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01473. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.168.554,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 31 octobre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte les démissions de Messieurs Krzysztof Zbigniew KOSZNIK et Rafal Slawomir MATUSIAK de leur poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Messieurs Grzegorz BIERECKI et Grzegorz BUCZKOWSKI, domicilié professionnellement au 12/2, Emilii Plater, 80-520 Gdansk, Poland et 41/9, Stolema, 80-175 Gdansk, Pologne au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008142851/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 6 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal que:

Les mandats de Messieurs Massimo DI CARLO, Peter William GERRARD, Luca Tiziano MACCARI, Federico POT-SIOS, Silvio PERAZZINI, Alex SCHMITT et Stefano PELLEGRINO en tant qu'administrateurs ont été renouvelés.

Les mandats de Messieurs Peter William GERRARD et Luca Tiziano MACCARI en tant qu'administrateur-délégués ont été renouvelés.

Monsieur Daniel CARDON avec adresse professionnelle à 14, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Paolo PONZANELLI.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués expireront le 30 juin 2011.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Alex Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2008142862/275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.101.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 15 octobre 2008

1. Démission de Monsieur Pascal HELD en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Pascal HELD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2008.

2. Cooptation de Monsieur Christophe ARNOULD en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal HELD.

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts de constitution du 1^{er} août 2006, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal HELD, avec effet au 17 octobre 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

EURO-VL Luxembourg SA
CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008142859/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Lyxor QUANTIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.875.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 15 octobre 2008

1. Démission de Monsieur Pascal HELP en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Pascal HELD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 17 octobre 2008.

2. Cooptation de Monsieur Christophe ARNOULD en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal HELD.

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts coordonnés du 26 juin 2006, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal HELD, avec effet au 17 octobre 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg SA
CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008142858/3451/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, President

Fredrik Tilander

135264

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Fredrik Tilander

Président

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Fredrik Tilander

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Fredrik Tilander

Président

Référence de publication: 2008143517/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08429. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

New Pharma Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.469.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 7 avril 2008

5^e Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Pierre HOFFMANN de son poste d'Administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'Administrateur sortant, avec effet immédiat Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au poste d'Administrateur de la société pour une période de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

6^e Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THILLENS et Monsieur Philippe RICHELLE, ainsi que celui de Commissaire de HRT REVISION S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

HRT REVISION S.A., Monsieur Romain THILLENS et Monsieur Philippe RICHELLE ont pour adresse professionnelle: 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW PHARMA INVEST HOLDING S.A.

Fidalux S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008143570/565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.